

**Je souhaite améliorer la santé au travail dans une structure d'aide à domicile.**

**J'ai besoin d'être accompagné dans ma démarche de prévention des risques professionnels**

Je peux m'adresser à :

- la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat )de ma région. Elle a des missions de conseils et d'accompagnement en direction des structures. Elle propose des aides pour l'achat de matériels et d'aides techniques, pour de la formation et du conseil.
- au service de santé au travail qui propose une mission de conseil et de suivi assurée par une équipe pluridisciplinaire. Il peut m'aider dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels notamment.
- des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) indépendants enregistrés auprès de la Direccte ou tout simplement des consultants privés spécialisés dans la prévention des risques professionnels. <http://iprp.fr/>

Je me connecte sur le site de l'inrs et je consulte les rubriques suivantes :

- Acteurs de la prévention : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20110>
- Aide à domicile : <http://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/aide-domicile.html>
- Soins à domicile : <http://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/soins-domicile.html>

**Je souhaite mettre en place une démarche d'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail**

Je peux faire appel à :

- l'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT). Je me connecte sur le site de l'ARACT de ma région. Son rôle est de concevoir, promouvoir, animer et transférer des outils et des méthodes permettant d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail des salariés.
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour en savoir plus sur les démarches de qualité de vie au travail développées dans ma région.

**Droit du travail**

L'inspection du travail contrôle avant tout si les entreprises appliquent le Code du travail sur tous les points : contrat de travail, durée du travail, travail « au noir » etc. Elle a aussi pour mission de conseiller et d'informer les employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs devoirs et droits. Dans le cadre de sa mission de contrôle, elle rappelle les obligations en matière de prévention des risques professionnels : transcription du résultat de l'évaluation des risques sur un document unique, mise à jour de cette évaluation, utilisation des résultats de l'évaluation des risques à la mise en place d'une démarche de prévention. [inspection-du-travail.com](http://inspection-du-travail.com)

**Je souhaite développer une démarche de préservation de la santé des salariés et des personnes aidées (démarche aidant/aidé).**

Pour aller plus loin sur la formation, les aides techniques et l'amélioration de la qualité de service et de la qualité de vie au travail,

- je m'adresse au conseil départemental, relais local politique et financier des actions portées par la caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie (CNSA).
- je consulte le site de la CARSAT pour connaître les possibilités de financement de projets novateurs en termes de services proposés ou de territoire géographique.
- je monte un projet aidant/aidé et je sollicite l'aide de la conférence des financeurs.
  - ✚ je forme les salariés et un animateur à la prévention et je me forme également si je suis dirigeant.
  - ✚ je fais intervenir un ergonome et un ergothérapeute afin d'analyser au mieux les besoins des personnes aidées et ceux des intervenants qui les aident à domicile.
  - ✚ je dispose d'aides techniques qui favorisent la préservation de l'autonomie des personnes aidées et qui protègent la santé des salariés.
  - ✚ je mets en place une communication innovante et valorisante sur la prévention en direction des salariés et des personnes aidées.